



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-15 DIVULGATION D'ACTIVITÉS

PV-15-02 Politiques et autres encadrements

La Caisse encourage les entreprises à adopter des politiques sur les droits et conditions des travailleurs, les normes de conduite et d'éthique, l'impartition d'activités, le développement durable, les contributions politiques ou d'autres facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La Caisse favorise également la divulgation aux actionnaires de ces politiques et de leur application. Cela ne doit toutefois pas entraîner des coûts ou des efforts déraisonnables pour les entreprises.